



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**
#FranceSolidaire

**BILAN D'ETAPE DE LA MISE
EN ŒUVRE DE LA
STRATEGIE DE PREVENTION
ET DE LUTTE CONTRE LA
PAUVRETE
A MAYOTTE**

2019 / 2021



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU TERRITOIRE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
THEME 1 : ENFANCE ET DROIT ESSENTIEL DES ENFANTS	7
SOUS THEMATIQUE	7
ACCES A L'INSTRUCTION DES LE PLUS JEUNE AGE	7
DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT, DU PERI-SCOLAIRE, DE LA MIXITE SOCIALE ET CONSTRUCTION D'UN PLAN DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE EN LIEN AVEC L'EDUCATION NATIONALE.	10
DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE PARENTALITE / CENTRES SOCIAUX.....	13
SANTÉ, PMI, CENTRES DE SANTÉ.....	15
THEME 2 : LES JEUNES	17
REUSSITE SCOLAIRE, ILLETTRISME ET PAUVRETE : MISE EN PLACE DES TERRITOIRES HAUTE QUALITE EDUCATIVE, POURSUITE DES EXPERIMENTATIONS RELATIVES A LA MIXITE SOCIALE DANS L'EDUCATION NATIONALE, SANTE SCOLAIRE, ETC.	17
OBLIGATION DE FORMATION ET DEPLOIEMENT PACEA (+ PAEJ)	21
SORTANTS ASE ET PJJ	25
THEME 3 : INSERTION ET ROLE DES ENTREPRISES DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	28
PARCOURS D'INSERTION : ORIENTATION, DECLOISONNEMENT DES PARCOURS, ACCES AUX SOLUTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE FORMATION	28
OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT : GARANTIE JEUNES, GARANTIE ACTIVITES, IAE, ESSAIMAGE DES EXPERIMENTATIONS	31
ENGAGEMENT DES ENTREPRISES	34
THEME 4 : ACCES AUX DROITS / TRAVAIL SOCIAL	36
ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES HEBERGEMENT / LOGEMENT + MARAUDES	36
ACCES A L'ALIMENTATION, A L'EAU POTABLE ET A L'HYGIENE	39
ACCES AUX DROITS ET CONVERGENCE.....	42
FORMATION TRAVAIL SOCIAL	44
PARTICIPATION DES USAGERS (Y COMPRIS EVALUATION ACCOMPAGNEMENT)	45

INTRODUCTION

BILAN D'ETAPE

Lancée en septembre 2018, la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté vise à répondre aux problématiques de reproduction de la pauvreté, de précarité des jeunes, d'insertion et d'accès aux droits.

Elle s'appuie sur deux orientations prioritaires : la lutte contre les inégalités sociales dès le plus jeune âge et l'engagement d'une politique de sortie de la pauvreté par l'insertion et l'emploi. La crise sanitaire, aggravant les inégalités déjà constatées, a confirmé la pertinence de ces priorités. Ainsi, certaines mesures ont été renforcées pour parer à l'urgence sociale.

Pour remédier aux fonctionnements cloisonnés constatés dans le passé, la Stratégie se déploie dans un cadre interministériel. Elle est donc portée par plusieurs ministres au niveau national, et au niveau territorial par des commissaires à la lutte contre la pauvreté, placés auprès des préfets de région.

A Mayotte, du 4 au 7 mars 2019, des groupes de travail thématiques composés de membres de la société civile se sont réunis. Les réflexions émanant de ces ateliers ont permis d'aboutir à une feuille de route 2019 – 2022 qui a été arrêtée en conférence régionale le 21 mars 2019 en présence de Christelle DUBOS, secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé avec 4 thématiques, 16 sous thématiques et 69 actions/orientations.

- Enfance et droits essentiels des enfants (4 sous thématiques et 15 orientations)
- Les jeunes (4 sous thématiques et 15 orientations)
- Insertion et rôle des entreprises dans la lutte contre la pauvreté (3 sous thématiques et 15 orientations)
- Accès aux droits / travail social (5 sous thématiques et 21 orientations)

La vocation partenariale et interministérielle de cette stratégie a conduit les acteurs à unir leurs moyens afin d'élaborer des projets structurants et ambitieux pour le territoire.

En 2020, seconde année de la stratégie fortement perturbée par la crise sanitaire, le pragmatisme a guidé les choix et les actions menées sur le territoire permettant de dépasser l'absence de contractualisation avec le Conseil départemental. La programmation des actions de l'année 2020 a été davantage dictée par des urgences sociales propres à Mayotte telles que la réponse aux violences par la création des groupes de médiation citoyenne, le financement d'une partie des enveloppes destinées au déploiement d'une aide alimentaire massive ou encore la montée en puissance des actions de lutte contre l'habitat insalubre.

Le présent bilan d'étape vise à rendre compte de l'action de l'État sur le terrain après avoir mobilisé la société civile et les acteurs de terrain pour la rédaction de la feuille de route. Le temps de la réflexion a laissé place à l'action dont les résultats non exhaustifs sont ici présentés.

Sans fard, cette présentation se veut le reflet de ce qui a fonctionné et de ce qu'il reste encore à faire. Elle est le fruit de contributions collectives des services qui ont répondu présents pour alimenter ce document.



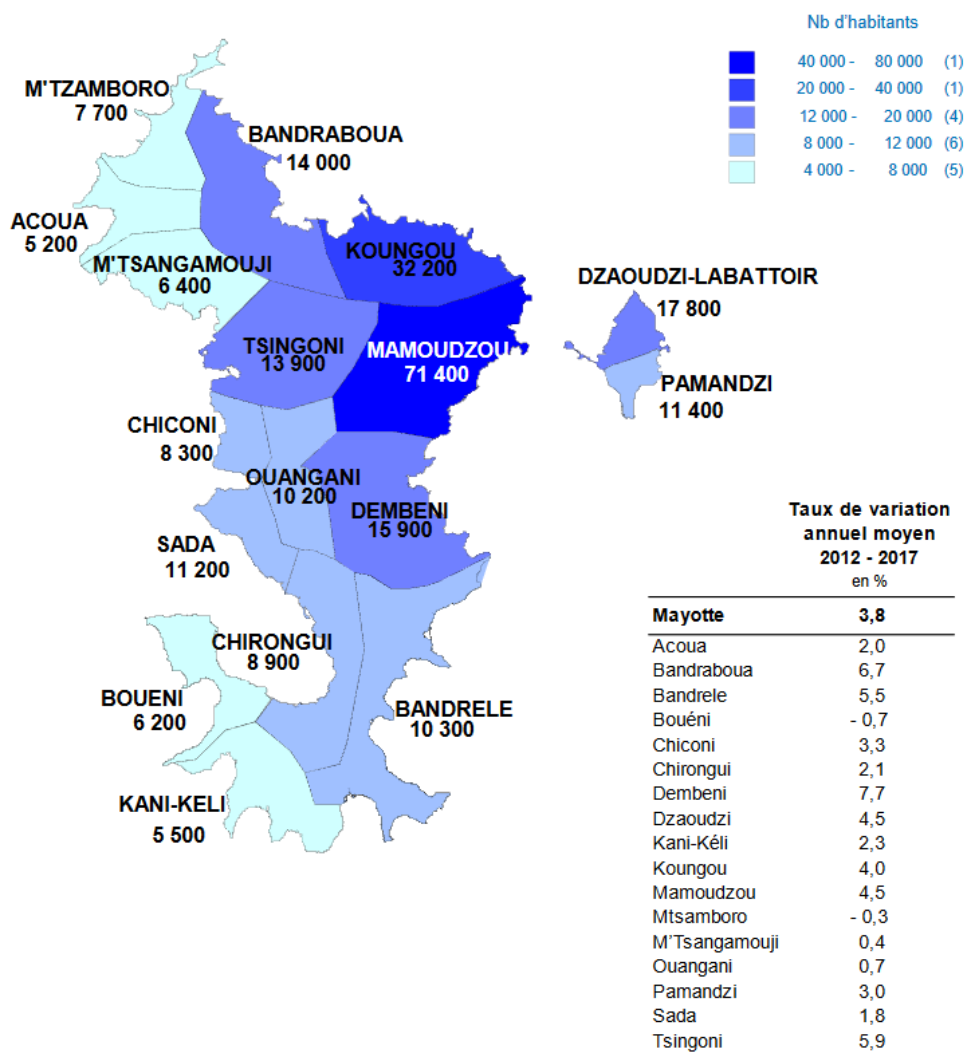
GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

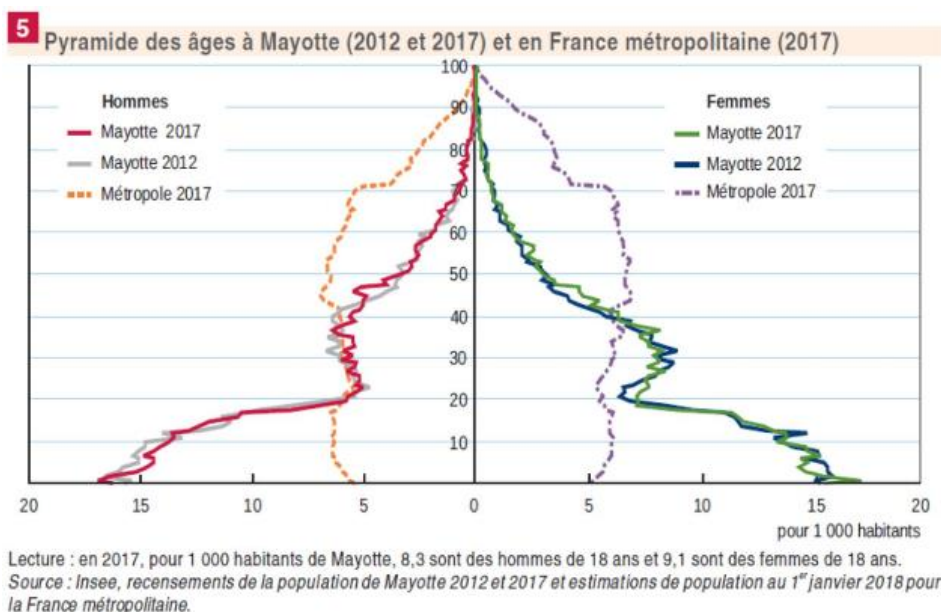
**STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**
#FranceSolidaire

Un territoire atypique

La population de Mayotte est estimée à 256 500 habitants (chiffres de 2017). Ce territoire est impacté par une croissance démographique qui pèse sur des infrastructures toujours saturées (eau, électricité, établissements scolaires, structures sanitaires, routes...).



Cette population est très jeune : 60 % de moins de 24 ans.



La lutte contre la pauvreté est essentielle à Mayotte, elle prend réellement corps avec d'autres politiques publique

La pauvreté touche 77 % de la population au regard du revenu médian métropolitain. C'est le département le plus pauvre de France.

Le taux de chômage y est quatre fois plus élevé que la moyenne nationale et européenne (28% en 2020), et l'employabilité de la population faible.

60 % de la population voit ses perspectives d'insertion freinées, entravées par l'analphabétisme ou illettrisme.

60 % de la population vit sans confort sanitaire de base, dans ce que l'on peut appeler des bidonvilles.

Le coût de la vie peut être considéré comme élevé pour des habitudes de consommation métropolitaines, mais les habitudes de consommation mahoraises ne sont pas les mêmes. Dans le même temps, on constate que l'émergence d'une classe moyenne mahoraise, si elle est positive, n'en creuse pas moins les inégalités au niveau local. Jusqu'en 2019, la création d'emplois publics a été supérieure à la création d'emplois privés. La tendance s'est inversée très légèrement en 2020.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté se marie avec des plans très ambitieux pour Mayotte tel que le contrat de convergence et de transformation¹ ou encore le fonds de développement social qui permet de financer des projets à hauteur de 2,8 M€ par an à mettre en regard par exemple avec les 900 K€ dédiés à la stratégie pauvreté en 2020.

En métropole, la stratégie pauvreté est conçue pour améliorer l'existant, là où à Mayotte les outils sont encore en construction. C'est ainsi qu'aux côtés du Conseil départemental de Mayotte, chef de

¹ Les contrats de convergence et de transformation ont été instaurés par la loi du 28 février 2017 relative à l'égalité réelle outre-mer et se substituent aux contrats de plan État région dont le périmètre est moins large

file des politiques sociales, l'État mobilise des leviers d'action qui s'inscrivent dans une stratégie de rattrapage du droit commun.

La convergence vers le droit avec la métropole est désormais une revendication récurrente, par ailleurs abordée par le Défenseur des droits dans son rapport intitulé « Établir Mayotte dans ses droits ». Les consultations menées en 2021 en vue de la rédaction d'un projet de loi pour Mayotte souhaitée par le Ministre des outre-mer ont une fois encore mis au jour cette revendication des mahorais de pouvoir bénéficier des mêmes droits et prestations sociales que celles de leurs concitoyens de métropole ou même leurs voisins de La Réunion.

Les actions menées pour prévenir les conséquences de la crise sanitaire ont révélé de nouvelles poches de pauvreté et l'importance de l'économie informelle

Pendant le confinement en 2020, dont la première victime a été l'économie informelle, 7,4 millions d'euros de bons alimentaires ont été distribués à environ 200 000 personnes, évitant ainsi à Mayotte de connaître des émeutes de la faim.

Au-delà de la crise sanitaire, la pauvreté recule un peu grâce au financement massif de l'État, mais sa résorption se heurte à des problèmes structurels. Le problème ne vient pas d'un manque de moyens financiers, mais de la difficulté à les engager, en raison d'un déploiement encore partiel d'un certain nombre de politiques sociales et du faible nombre d'opérateurs et de professionnels qualifiés pour accompagner la mise en œuvre. Le territoire est également confronté à un manque de compétence en ingénierie pour concevoir et porter les projets.

Le tissu associatif joue un rôle fondamental. Il n'est ni structuré ni professionnalisé mais il est très dense. À l'exception de trois opérateurs nationaux il est composé d'une myriade de micro-associations, très proches du terrain. Les pouvoirs publics s'appuient fréquemment sur elles pour atteindre des populations que les services publics ne pourraient toucher autrement. Ce fut notamment le cas pour organiser les distributions de bons alimentaires durant la crise sanitaire.

THEME 1 : ENFANCE ET DROIT ESSENTIEL DES ENFANTS

Sous thématique	ACCES A L'INSTRUCTION DES LE PLUS JEUNE AGE
Constats	<p>De 2012 à 2017, la population mahoraise s'est accrue de 3,8 % par an en moyenne (contre 2,7% entre 2007 et 2012). En septembre 2017, 256 500 personnes vivent à Mayotte, département français ayant la plus forte croissance démographique, devant la Guyane. Cette croissance est principalement portée par un fort excédent des naissances sur les décès (+ 7000 personnes par an en moyenne). Avec 5 enfants par femme à Mayotte, la natalité augmente et dépasse toujours largement la moyenne métropolitaine (1,9 enfants par femme).</p> <p>L'excédent migratoire contribue également à l'augmentation de la population (+ 1 100 personnes par an entre 2012 et 2017). La moitié des habitants a moins de 18 ans et trois mahorais sur dix ont moins de 10 ans. L'essor démographique engendre des besoins importants en termes de construction/extension et de restauration scolaires mais également en termes de moyens humains. Multipliés par 10 en 30 ans, les effectifs d'élèves sont en constante progression, ils le sont notamment dans le 1^{er} degré depuis la rentrée 2021 (+ 3766) au regard de la loi sur la confiance ayant baissé la scolarité obligatoire à 3 ans et d'une démographie dynamique renforcée par des flux migratoires qui ne décèlent pas.</p> <p>Les prévisions pour les effectifs scolaires des écoles arrêtés jusqu'à la rentrée 2024, prévoient une augmentation de 3000 élèves par an soit 12 000 élèves supplémentaires soit 68 420 élèves au total à la rentrée 2024 dans le premier degré. Les prévisions dans les collèges et lycées sont comprises entre 1 400 et 1 700 élèves en plus chaque année.</p>

Orientation :

Renforcer les moyens en termes d'ingénierie (DEAL, Département, Communes) concernant la programmation des constructions scolaires (accueil dès 3 ans)

Résultats :

Les dépenses annuelles du rectorat évoluent de la façon suivante entre 2020 et 2021. Les montants démontrent à eux seuls, l'investissement massif de l'État dans l'éducation à Mayotte.

	2020	2021
Fonctionnement	480 839 829 €	520 560 611 €
Investissement	99 582 611 €	113 641 630 €
Total	580 422 440 €	634 202 241 €

Dans le premier degré afin de répondre à ce besoin majeur, 145 M€ ont été mobilisés depuis 2014 et ce sont 52 M€ de projets qui ont été programmés en 2021 avec le recours de fonds nationaux et les contributions communales pour le 1^{er} degré. Depuis 2014, cette programmation représente un potentiel de création de 660 nouvelles salles et la rénovation de 1267 salles.

Pour les établissements du 2nd degré, le rectorat exprime un besoin supplémentaire de près de 630 M€ d'ici 2025. 334 M€ ont été actés dans le plan de Convergence et de Transformation sur la seule période 2019-2022.

4 000 places de plus ont été livrées de 2019 à 2020 dans les collèges et lycées grâce à un plan de déploiement de modulaires qui a densifié les occupations existantes.

Sur la base du CCT (Contrat de Convergence et de Transformation)

	AE	CP
2019	62 000 000 €	48 000 000 €
2020	52 000 000 €	50 000 000 €
2021	95 000 000 €	57 000 000 €
2022	125 000 000 €	92 000 000 €
TOTAL	334 000 000 €	247 000 000 €

D'ici 2025, 630 000 000 € supplémentaires sont demandés.

Compte tenu des facteurs externes, les réacheminements des matériaux, les coûts d'approvisionnement, la raréfaction du foncier, les dépenses globales progressent de manière importante depuis quelques mois. Ceci contraint le territoire à demander des crédits en augmentation sensible.

Orientation :

Sensibiliser l'ensemble des communes aux règles d'inscription scolaire et mobiliser les CCAS sur la domiciliation

Résultats :

Les dispositions de l'article L131-5 du code de l'éducation viennent préciser les attributions des Maires dans l'inscription des enfants dans les établissements publics ou privés d'enseignement. L'anticipation de l'inscription de ces enfants permet aux services du Rectorat et de la DEAL de prioriser les efforts d'investissement et de construction scolaires.

La domiciliation est un droit consacré par les articles L264-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles.

A noter que selon les dispositions du L264-2 al 3, « **L'attestation d'élection de domicile ne peut être délivrée à la personne non ressortissante d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse**, qui n'est pas en possession d'un des titres de séjour prévus au titre II du livre IV du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, à moins qu'elle sollicite l'aide médicale de l'Etat mentionnée à [l'article L. 251-1](#) du présent code, l'aide juridictionnelle en application des troisième ou quatrième alinéas de [l'article 3 de la loi n° 91-647](#) du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique ou l'exercice des droits civils qui lui sont reconnus par la loi. »

En dehors de cette situation, la domiciliation est un droit et constitue la première étape pour lutter contre le non recours aux droits. Une rencontre avec 11 des 17 CCAS de l'île a été organisée en juillet 2021 avec les services de l'Etat pour notamment sensibiliser les CCAS sur cette mission. Ces rappels doivent concourir à la réduction du nombre d'enfants non inscrits sur les listes scolaires et donc à planifier les constructions en conséquence.

Orientation :

Renforcer la formation des professeurs des écoles et des personnels pédagogiques, en particulier les contractuels

Résultats :

L'éducation nationale a mis en place dès la rentrée 2019 un nouveau dispositif de professionnalisation de 3 ans aux étudiants à partir de la licence. Au niveau national, ce sont 1500 étudiants qui ont été concernés en 2019. Deux cohortes de 3000 étudiants chacune sont prévues pour 2020 et 2021.

Pour l'année scolaire 2020-2021, les effectifs ont été renforcés à hauteur de 115 agents dans le 1^{er} degré, 110 dans le second degré.

Les élèves de Terminale peuvent choisir un parcours préparatoire au professorat des écoles. Un lycée, celui de Tsararano est associé afin de dispenser cette formation.

Dès la première année de Licence, c'est une préparation à la carrière spécifique de professeur des écoles, mais aussi à une licence généraliste. Ces enseignements sont suivis au lycée de Tsararano comme en classe préparatoire dans les disciplines fondamentales (français et mathématiques) mais aussi les autres disciplines y compris la laïcité et les valeurs de la République.

La mise en place en septembre 2021 de 2 parcours de Masters MEEF 2nd degré Lettres Modernes et Mathématiques, puis de 2 nouveaux en septembre 2022 (Histoires / Géographie et SVT) a pour triple objectif de renforcer la formation des contractuels à la fois en amont du concours et pendant la formation initiale, de pérenniser leur implantation territoriale, de transformer leur statut de contractuels en enseignants titulaires.

La mise en place en juin 2022 d'une École Académique de la Formation va permettre de renforcer, augmenter les dispositifs de formation de l'ensemble des professeurs et personnels pédagogiques.

Sous thématique	DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT, DU PERI-SCOLAIRE, DE LA MIXITE SOCIALE ET CONSTRUCTION D'UN PLAN DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE EN LIEN AVEC L'EDUCATION NATIONALE.
Constats	<p>En 2017, la petite enfance, c'est-à-dire les enfants âgés de moins de 3 ans, représentent 9,6 % de la population totale, (soit 24 658 enfants en bas âges contre 13 544 en 2012 soit + 82,1%) et 18 % sur le total de la population des enfants à Mayotte. Cette petite enfance constitue donc une part non négligeable de la population d'enfants sur le territoire vivant chez leurs parents. Sa croissance rapide conduit à faire de cette thématique un axe majeur des politiques publiques portées sur le département.</p> <p>Cette croissance s'explique par un taux de fécondité à la hausse qui est aujourd'hui de 5 enfants par femme en 2017 contre 1,9 en métropole. En parallèle, l'île connaît cependant un taux de mortalité infantile important : 10 enfants sur 1000 décèdent avant 1 an (contre 1,7 pour 1000 pour la France entière).</p>

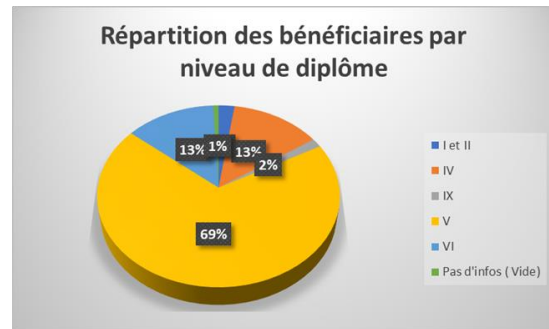
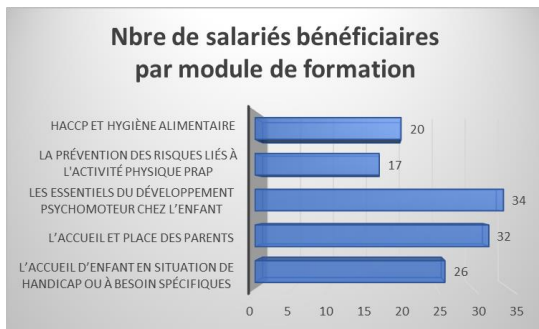
Orientation :

Construire un plan de formation ainsi qu'un plan d'accompagnement à destination des professionnels de la petite enfance via l'établissement d'un schéma départemental des formations médico-sociales

Résultats :

Le conseil départemental de Mayotte (services de la PMI) et la CSSM s'engagent à passer de 7 assistantes maternelles en exercice en 2020 à 1000 d'ici 2022 et 1500 d'ici 2023. Pour autant, le processus est bloqué car la convention collective des assistantes maternelles, levier indispensable pour rendre la profession plus attractive, n'est pas encore applicable à Mayotte. En corrélation avec ce point, la Prestation d'Accueil du Jeune Enfants n'est pas non plus déployée rendant ainsi le recours au service de ces personnels inaccessible pour les ménages modestes. Enfin, l'agrément d'assistante maternelle est directement lié à la conformité des locaux, du domicile des professionnels pour l'accueil de jeunes enfants. Malheureusement, cette condition de conformité du logement fait trop souvent défaut pour la délivrance de l'agrément.

SPLP : En 2020, la DEETS a attribué 30 000 € à AKTO pour la mise en place d'un plan de formation des professionnels de la petite enfance sur Mayotte. Cinq modules de formation ont été proposés aux partenaires : l'accueil d'enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques, l'accueil et la place des parents, les essentiels du développement psychomoteur chez l'enfant, la prévention des risques liés à l'activité physique, HACCP et hygiène alimentaire. 50 salariés de 11 entreprises ou structures de la petite enfance ont bénéficié de ces sessions de formation.



Au vu des résultats, la DEETS a renouvelé son soutien financier à hauteur de 30 000€ à AKTO pour la reconduction de l'opération. 74 salariés de 11 structures ont bénéficié de ces sessions de formation.

SPLP : En 2021, l'AAP conjoint SPLP / CNAF petite enfance a permis de financer un projet de la fédération des crèches de Mayotte pour la création d'un pôle ressource et de coordination à destination des directeurs de crèches mais également d'assurer une mission de promotion du territoire de Mayotte en vue d'attirer de nouveaux opérateurs et professionnels dans le champ de la petite enfance. Le projet est en cours de structuration.

Orientation :

Construire un "Plan crèches" qui permettra de développer l'offre en fonction des besoins réels notamment en déployant des structures accessibles à tous (ludothèque, centre social, foyer des jeunes mères) et favoriser les accueils familiaux

Résultats :

L'adoption du Schéma départemental des services aux familles (SDSF) 2020-2022 a permis l'inscription d'objectifs ambitieux pour le déploiement de l'offre d'accueil du jeune enfant avec notamment l'augmentation des places d'accueil collectifs. Les capacités pressentent ainsi de 273 places en 2020 à 450 en 2022. Si cette augmentation est déjà importante elle reste insuffisante au regard des besoins du territoire qui sont estimés à 9 000 places. Les freins principaux au développement plus rapide résident dans un triple manque : de foncier, d'ingénierie et de professionnels formés aux métiers de la petite enfance.

Pour réaliser ces objectifs, l'Etat, le Conseil départemental de Mayotte et la CSSM mobilisent notamment des moyens dédiés à l'investissement via le fonds de développement social (FDS) et le plan d'aide à l'investissement exceptionnel dans le cadre du plan rebond porté par la CNAF pour 2021.

De 2019 à 2021 et sous réserve d'une finalisation des projets, ce sont 3.8 M€ qui ont été engagés par l'Etat au titre du FDS pour la création de 86 nouvelles places de crèches ou la rénovation d'établissements anciens.

Pour le fonctionnement de ces structures, les mesures « petite enfance » de 2021 apportent un soutien aux familles pauvres en apportant un « Bonus Mixité » afin de favoriser l'accueil de leurs d'enfants. Cette aide versée par la CSSM peut aller de 300 € à 2100 € par place et par an.

Orientation :

Structurer les établissements scolaires afin de permettre l'accueil des enfants dès 3 ans sur l'ensemble de la journée

Résultats :

Entre 2018 et 2020, la part de classes en rotation poursuit sa baisse, elle est passée de 42.6% à 37.2%. De plus, le taux de scolarisation des enfants de 3 ans a augmenté entre 2018 et 2020 en passant de 51 % à 54 %. On note également une augmentation sensible pour les enfants de 4 et 5 ans dont les taux de scolarisation atteignent respectivement 81% et 86 %.

Orientation :

Structurer et professionnaliser le réseau des assistants et accueillants familiaux

Résultats :

Le Schéma départemental enfance famille prévoit dans ses objectifs la formation d'assistants familiaux.

De plus, les services de l'aide sociale à l'enfance ont mis en place des formations obligatoires de 60 heures avant le recrutement et le placement du 1^{er} enfant. Ensuite, une formation de 240 heures sur 3 ans est dispensée après le recrutement.

Sous thématique	DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE PARENTALITE / CENTRES SOCIAUX
Constats	La société mahoraise est confrontée à des évolutions importantes qui bouleversent la vie des familles à plusieurs niveaux. Les acteurs institutionnels et associatifs concernés par la question de la jeunesse et de la protection de l'enfance font le constat partagé d'une fonction parentale en crise. Pour la majorité des familles, être parent est plus difficile aujourd'hui qu'hier à Mayotte. Les parents se révèlent majoritairement inquiets face aux difficultés pouvant toucher leurs enfants et ils se sentent très souvent désarmés pour y remédier.

Orientation :

Mettre en place les "maisons des familles", déclinaison locale des centres sociaux

Résultats :

SPLP : En 2019, l'agrément du seul centre social de l'île est renouvelé. La stratégie a soutenu la structuration du centre social.

SPLP : En 2020, 409 100€ ont été mobilisés par la DEETS pour soutenir la création de 5 projets de maison des familles, dans le but de promouvoir le « vivre ensemble » et favoriser la cohésion sociale du territoire communal. Ces projets ont chacun été soutenus par l'Etat à hauteur de 80 000 €.

Du fait de la crise sanitaire, seule la maison des familles de Tsimkoura Malezi a ouvert effectivement au cours de l'année 2020. D'octobre à décembre 2020, 105 personnes ont bénéficié de l'accompagnement, dont 50 jeunes et 15 enfants en très bas âge. Ils ont accueilli 2 940 personnes au sein des ateliers collectifs.

En 2021, 3 autres structures ont effectivement ouvert les portes de leurs Maisons des Familles. Elles proposent des groupes de parole pour les parents, des permanences d'accueil individualisé, un numéro d'écoute enfants famille, des informations collectives thématiques, un soutien psychologique à la demande ou encore un appui à la régulation de conflits.

Entre juin et décembre 2021, la Maison des Familles de Koungou a reçu 987 personnes. En 2021, celle de Tsimkoura Malezi a accueilli 1529 personnes au sein des ateliers collectifs.

Orientation :

Organiser et structurer une animation départementale d'accompagnement à la parentalité

Résultats :

Le Schéma départemental des services aux familles 2020-2022 fixe comme objectifs, la création d'un Réseau d'Aide à la Parentalité (REAAP), la mise en place d'un comité départemental de la médiation

familiale, 3 lieux d'accueil enfants parents ainsi que 5 espaces de rencontre parents/enfants. A noter que cette médiation est encore aujourd'hui et pour partie portée à Mayotte par les autorités religieuses, les Cadis.

En 2021, le recrutement d'un coordinateur du REAAP a été lancé afin de mettre en relation les acteurs présents sur le territoire mais également structurer l'offre de service en lien avec les institutions.

Sous thématique	SANTE, PMI, CENTRES DE SANTE
Constats	<p>En raison de la situation de précarité d'une grande partie de la population présente sur le territoire de Mayotte et du manque de professionnels de santé libéraux, le recours aux soins pour les enfants se fait majoritairement dans le secteur des PMI (proportion inversée par rapport à la métropole), lui-même vétuste et sous dimensionné par rapport aux besoins.</p> <p>Dans le champ de compétence de l'ARS, l'agence doit répondre au défi d'une densité de professionnels de santé très faible à Mayotte, tant en exercice libéral que salarié. Son schéma de santé 2018-2023 décrit une situation dans laquelle les nouvelles installations compensent à peine les départs, sans même être au niveau de la croissance démographique. De plus, les services publics faisant appel à des professionnels de santé (CHM, PMI, Rectorat), connaissent un turnover massif, avec une proportion élevée de postes vacants.</p>

Orientation :

Soutenir une réelle politique d'attractivité des professionnels de santé en faveur du territoire : mobiliser la convention CHM-CD sur le recrutement des personnels médicaux.

Résultats :

Le «Plan d'action en faveur de l'attractivité de Mayotte pour les professionnels de santé», figurant dans les engagements de la feuille de route Océan Indien de la Stratégie Nationale de Santé pour les outremer, doit être poursuivi. Il doit mobiliser les différents acteurs du territoire, en veillant à une action concertée et coordonnée, et en évitant les concurrences entre employeurs.

Orientation :

Poursuivre et accélérer les travaux de relance du réseau des PMI et centres médico-sociaux du Département en faveur notamment de la politique de maîtrise de la natalité et pour favoriser l'accompagnement des familles

Résultats :

Entre 2018 et 2020, l'Etat a doté le Conseil départemental de Mayotte de 78,8 M€ au titre de la compensation du financement de la protection maternelle et infantile. En 2021, les services de la PMI ont programmé, à l'aide de la dotation de l'Etat, 50 M€ pour investir dans la construction d'un réseau de 17 services de PMI (un par commune). En 2021, deux sont en service sur les communes de Combani et Acoua.

Orientation :

Mettre en place une prise en charge adaptée en faveur des enfants présentant un handicap

Résultats :

Le projet de santé 2018-2023 de l'ARS prévoit une action en faveur de l'amélioration du repérage et du dépistage précoce du handicap.

Cette préoccupation est également au cœur du nouveau schéma départemental enfance famille du Conseil départemental 2022-2027.

Orientation :

Construire un dispositif de repérage, d'orientation, et de prise en charge de la population en situation de grande précarité, s'appuyant sur des stratégies d'aller-vers et développant des démarches communautaires en santé

Résultats :

SPLP : Cofinancement d'une plateforme de coordination des parcours sociaux et d'accès aux soins des publics vulnérables.

En 2021, l'ARS a autorisé et financé la création d'un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD). Cette structure est ouverte à tous et sa mission peut intervenir en relais d'actions de repérages qui pourraient avoir été initiés par les acteurs du terrain (prévention spécialisée, Service intégré d'accueil et d'orientation...)

Orientation :

Ouvrir une permanence d'accès aux soins au sein du CHM notamment pour les publics en grande précarité, favoriser l'affiliation à la sécurité sociale, et pour soulager l'accès aux urgences

Résultats :

Le programme pour l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis 2018-2023 (PRAPS), fixe comme objectif la création d'un dispositif de repérage et d'orientation et de prise en charge de la population en situation de grande précarité et d'une permanence d'accès aux soins de santé pour les publics en grande précarité.

THEME 2 : LES JEUNES

Sous thématique	REUSSITE SCOLAIRE, ILLETTRISME ET PAUVRETE : MISE EN PLACE DES TERRITOIRES HAUTE QUALITE EDUCATIVE, POURSUITE DES EXPERIMENTATIONS RELATIVES A LA MIXITE SOCIALE DANS L'EDUCATION NATIONALE, SANTE SCOLAIRE, ETC.
Constats	<p>Le taux de retard à l'entrée en 6ème (rentrée 2018) est de 20,1 % (contre 12,2 % en France EP) alors même que le taux de redoublement est de 0,3 % (contre 0,6 % en France EP). En 2018, seules 27 % des personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire possèdent un diplôme qualifiant.</p> <p>Une grande majorité d'élèves évolue dans un environnement particulièrement précaire. Les familles sont souvent éloignées des codes de l'école en raison des difficultés économiques et sociales et de la barrière de la langue.</p> <p>La diversité des publics d'élèves tant dans le premier que dans le second degré nécessite une analyse précise des acquis afin de rendre efficaces les pratiques pédagogiques. Ces dernières, en pleine évolution, témoignent encore de la nécessité d'accompagner les personnels dans le domaine de la pédagogie. De plus, les difficultés scolaires et la difficulté à identifier précocement les obstacles cognitifs mettent parfois à mal les pratiques pédagogiques malgré les efforts constants des enseignants. La connaissance fine des élèves auxquels le professeur s'adresse devrait lui permettre de développer des stratégies d'apprentissage efficaces, mais le nombre de personnels peu formés, le nombre de néo-contractuels, les effectifs des classes constituent une faiblesse. Dans ce contexte, les élèves en grande difficulté scolaire ou en situation de handicap, particulièrement ceux présentant des troubles des fonctions cognitives, ne sont que très tardivement détectés. La faible sollicitation par les parents, les représentations à l'œuvre, la difficulté à identifier les publics spécifiques, les procédures, les partenaires et les outils freinent encore trop souvent la décision de solliciter le RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés), de réunir une équipe éducative voire d'initier un dossier auprès de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA) ou la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).</p>

Orientation :

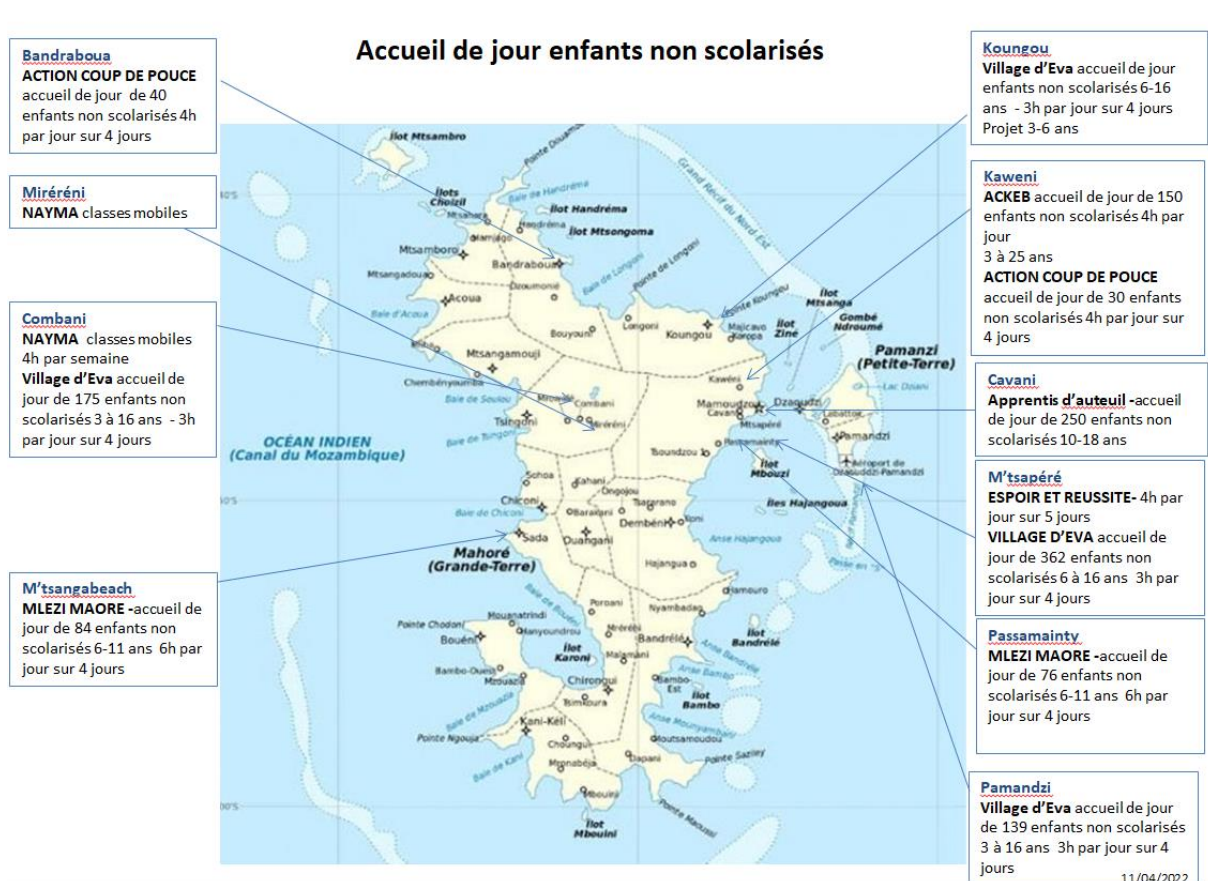
Développer les dispositifs d'accompagnement renforcé à la scolarité et à l'éducation et favoriser la participation des parents à la scolarité de leurs enfants

Résultats :

L'Etat mobilise des moyens importants en direction des associations qui assurent des missions de soutien scolaire à destination des enfants non scolarisés (Mlezi/Apprentis d'Auteuil/ERD/Village

d'Eva, ACKEB, Espoir et Réussite, Action Coup de Pouce). On estime que 1306 enfants ont bénéficié d'un accueil dans ces dispositifs en 2021.

522 d'entre eux ont été scolarisés dans le droit commun à l'issue de l'accompagnement réalisé par les associations soit 40% des enfants accompagnés. Toutes ces associations sont en partenariat étroit avec les mairies de résidence des enfants.



Les initiatives citoyennes sont également remarquables tels que celles portées par l'association ACEBK dans les quartiers de Kaweni dans le nord de Mamoudzou au profit d'enfants vivants dans des situations d'extrême pauvreté.

SPLP : Le soutien de l'association Espoir et réussite de Doujani a permis d'impliquer davantage les parents dans la scolarisation de leurs enfants en proposant une « école des parents ». Ce sont ainsi 100 adultes qui ont bénéficié de ce dispositif en 2020 et 68 jusqu'à juin 2021.

SPLP : Soutien à la création d'un internat de la seconde chance pour les élèves en risque de décrochage scolaire.

L'Ecole de la Seconde Chance, malgré la crise sanitaire, a effectivement ouvert ses portes en octobre 2020. La labellisation devrait être effective fin 2022 / début 2023 si toutes les conditions sont remplies. 87 stagiaires en file active ont intégré l'école de décembre 2020 à mi-octobre 2021. 18 sorties positives et 32 abandons ont été enregistrés.

Plus de 90 projets ont été financés par la DRAJES par le biais des appels à projets jeunesse afin de favoriser les actions locales en faveur de la jeunesse, l'éducation populaire et l'accès aux droits. 26 projets financés sur les actions de socle commun de compétences et connaissances (soutien scolaire, écriture, numérique, linguistique, etc.)

Orientation :

Procéder à l'extension voire à la généralisation des programmes de réussite éducative (PRE)

Résultats :

Ce programme constitue le support central du volet éducation des contrats de ville. Il doit permettre de développer des réponses innovantes et personnalisées aux difficultés rencontrées par les enfants vulnérables en lien avec leurs parents dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Depuis 2016, l'articulation avec l'Education nationale est renforcée et la gouvernance repensée en élargissant la composition de son comité de pilotage en y associant les acteurs sociaux tels que la CSSM et le Conseil départemental.

A ce jour 6 PRE sont labellisés dans les communes de Chirongui, Mamoudzou (M'Gombani et Kaweni), Koungou, Sada, Bandrélé et la CCPT (Communauté de Commune de Petite Terre). Le PRE peut notamment être renforcé et complété par le dispositif des citées éducatives. Sont actuellement labellisées les communes de Bandraboua (Dzoumogné), Mamoudzou et la CCPT.

La dynamique de développement du programme se poursuit. Elle est avant tout le fruit d'une volonté et d'une initiative communale ou intercommunale qui peut être soutenue et accompagnée dès lors qu'elle s'exprime.

Orientation :

Favoriser le développement des actions d'éducation populaire afin de permettre aux jeunes d'accéder aux activités socio-culturelles, citoyennes, artistiques, sportives, etc

Résultats :

L'accès aux actions d'éducation populaire passe par la structuration du secteur associatif qui est accompagné. Un annuaire numérique « Eh Co » <https://ehcomayotte.yt> a été créé pour recenser toutes ces actions et leur donner davantage de visibilité. Ces actions ont été financées et mises en œuvre dans le cadre des dispositifs suivants : Plan quartier d'été, Colos apprenantes, Quartiers solidaires.

Des moyens sont également mobilisés par la DRAJES et la CSSM pour soutenir la tenue d'accueils collectifs de mineurs.

Des actions ont également été financées dans le cadre de l'appel à projet « C'est mon patrimoine » ou encore les Journées Européennes du Patrimoine. Pour ce dernier, il s'agit d'un projet co-construit avec des jeunes et réalisé dans la commune de Kani-Kéli.

La DRAJES intervient par ailleurs sur le déploiement de la continuité éducative, l'articulation des temps de l'enfant scolaire et hors scolaire à l'appui notamment des Projets éducatifs territoriaux.

D'autre part, plus de 40 postes Fonjep (jeunes et jeunesse) ont été mis à disposition des associations afin de valoriser le développement des activités au sein du territoire en cofinancement avec le Département.

Le rectorat met à disposition ses équipements pour les activités périscolaires durant les vacances scolaires et les week-end.

Orientation :

Développer des dispositifs adaptés pour lutter contre l'illettrisme par des outils innovants et des approches multidisciplinaires associant des supports multimédias, etc

Résultats :

L'Etat et le Conseil départemental sont parties prenantes du GIP Carif OREF lequel dispose d'un service dédié avec la Plateforme de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme (PLIA). Cette plateforme assure des missions de repérage et d'orientation des publics en demande de formation. De plus, financée par l'ANLCI, une chargée de mission est placée auprès de la préfecture pour coordonner au niveau du territoire de Mayotte l'ensemble des politiques et actions qui concourent à la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme.

Sous thématique	OBLIGATION DE FORMATION ET DEPLOIEMENT PACEA (+ PAEJ)
Constats	<p>En 2018, le département a recensé 25 000 jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation, les NEET, soit quatre jeunes sur dix. 18 500 jeunes NEET sont en demande d'insertion et le Rectorat recense environ 1700 décrocheurs scolaires par an.</p> <p>La part des mineurs dans les personnes mises en cause dans les faits de violence est stable et d'environ 30%. Ce chiffre est à la fois considérable et conforme à la pyramide des âges à Mayotte.</p> <p>Ainsi, en 2019, 29,01 % du total des mis en cause étaient des mineurs soit 1244 mineurs pour 4288 majeurs et en 2020, ils représentaient 29.66 % du total des mis en cause soit 1221 mineurs pour 4117 majeurs.</p> <p>En 2019, les services de justice prenaient en charge 952 mineurs et jeunes majeurs. Une baisse de 12,5% est à noter pour 2020 avec un nombre de 833 jeunes suivis dont 4 % dans un cadre civil, 43 % de cette population est primo-délinquante. Pour mieux prévenir la récidive, les services de justice doivent nécessairement s'appuyer sur un socle de partenaires agissant dans le champ de l'intégration sociale et de l'insertion scolaire et professionnelle.</p>

Orientation :

Soutenir la plateforme existante et diversifier les dispositifs d'informations en faveur des jeunes

Résultats :

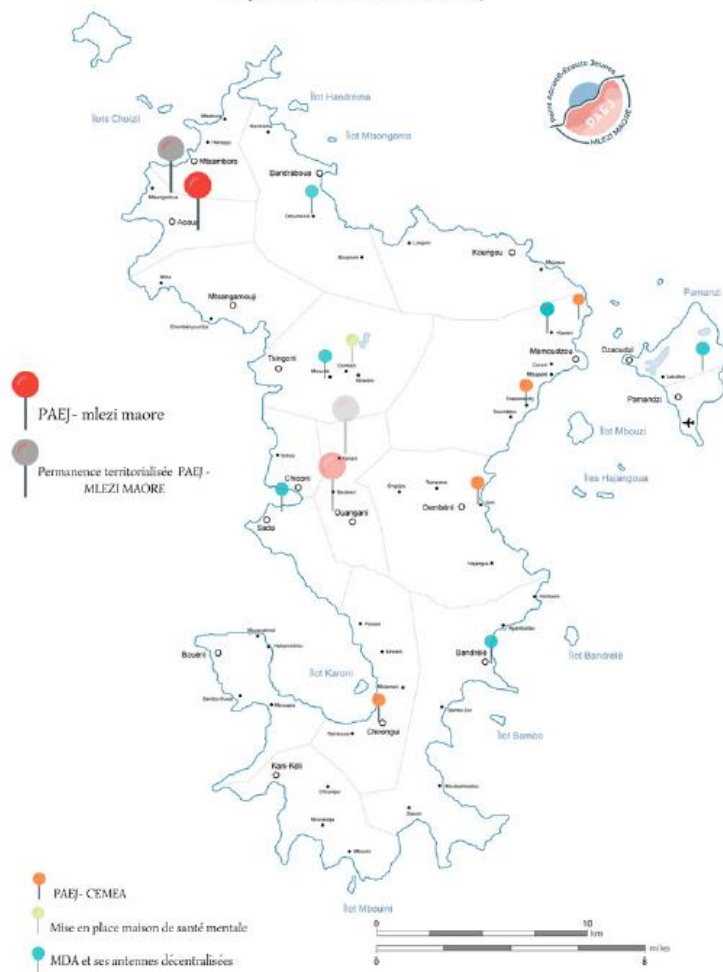
La maison des adolescents est un dispositif structurant pour le territoire. Positionnées à Cavani, 5 permanences mobiles sont réalisées sur territoire afin d'aller à la rencontre des jeunes dans le Sud, le Centre (2 lieux) la Petite Terre et le Nord.

En 2020, 2870 adolescents et jeunes adultes ont été concernés par les actions de la MDA. On a comptabilisé 2466 participations aux ateliers collectifs, un chiffre en baisse par rapport à 2019 (3197). 244 jeunes ont bénéficié d'une prise en charge individuelle, qu'elle ait été éducative, médicale, psychologique ou globale. 65% des sollicitations de la MDA émanent de l'éducation nationale, contre 52% en 2019.

Deux opérateurs (CEMEA et Mlezi Maore) déploient des permanences dans le cadre de point accueil écoute jeunes (PAEJ) afin de couvrir le Nord et le Sud du territoire. En 2020, le PAEJ de Mlezi a accueilli 727 jeunes et a permis à 479 jeunes de bénéficier de la trentaine d'ateliers collectifs, malgré une fermeture, due à la crise sanitaire du 17 mars à fin juin 2020.

Le PAEJ du CEMEA n'a pas fermé pendant la crise sanitaire et a mis en place des sessions d'information sur le respect des gestes barrières. Il a accueilli 1033 jeunes et 679 jeunes ont bénéficié des ateliers collectifs.

Implantation territoriale du PAEJ



En complément de ces dispositifs, intervient le réseau information jeunesse. Ce réseau est composé d'un Centre Régional : le CRIJ, situé à Mamoudzou et qui accompagne les 9 espaces numériques du territoire. Ces espaces numériques sont un point d'information pour les jeunes sur toutes les thématiques possibles (santé, insertion, emploi, orientation, mobilité, etc.). Ils couvrent tout le territoire (Mtsamboro, M'tsangamouji, Combani, Pamandzi, Mamoudzou, Bouéni, Sada, Koungou, Kani-Kéli).

De plus, la DRAJES accompagne les associations sur l'accès à l'information des jeunes par le biais de l'appel à projets jeunesse. En effet, plusieurs associations réalisent de l'information jeunesse de fait, par leurs activités d'accompagnement scolaire, accompagnement à l'insertion socio-professionnelle, ainsi que par des activités coconstruites par les jeunes notamment sur les thématiques environnementales et sociales afin de susciter des vocations professionnelles.

Orientation :

Mettre en place des carnets de compétences partagés pour les jeunes non qualifiés, non diplômés afin de valoriser leurs connaissances

Résultats :

Des travaux sont en cours pour expertiser la faisabilité du déploiement à Mayotte des Open Badges. Cette interface numérique est un mécanisme de reconnaissance ouverte des compétences. Chacun peut s'en saisir pour déployer de nouveaux badges sur le territoire.

Dans le cadre de la mise en place du Contrat d'engagement jeune en 2022, une interface numérique est mise à disposition des bénéficiaires afin qu'ils n'aient pas à répéter les informations les concernant dès qu'ils rencontrent des acteurs qui seraient amenés à les prendre en charge. Ainsi, cette application permet d'avoir une vision du parcours du jeune et des formations suivies.

Orientation :

Favoriser et valoriser le bénévolat pour les jeunes

Résultats :

Avec la DRAJES, plus de 70 projets ont été financés au titre du fonds pour le développement de la vie associative afin de permettre l'implication des jeunes bénévoles et le développement de la vie associative. Ce dispositif est renouvelé tous les ans.

Dans le cadre de l'appel à projets jeunesse, 21 projets portant sur l'engagement citoyen ont été financés. Parmi ces projets, on retrouve le développement des comités jeunes et des conseils municipaux des jeunes. Ces deux dispositifs portés par les mairies permettent un engagement dès le plus jeune âge (à partir de 12 ans). L'idée est de financer des actions faites par les jeunes et pour les jeunes.

Parallèlement aux comités et conseils municipaux des jeunes, on retrouve les projets de valorisation du bénévolat. En 2021, la DRAJES a financé une association sur le développement d'une antenne France Bénévolat à Mayotte. Celle-ci doit devenir un repère, le point relais du bénévolat. De plus, on observe un début d'affluence sur la plateforme Jeveuxaider.gouv.fr 39 organisations (associations et collectivités) ont déposé 40 missions, proposant en tout 125 places de bénévoles.

Enfin, le dispositif Service National Universel permet également un engagement des jeunes. Une partie des jeunes ayant réalisé leur mission d'intérêt général ont poursuivi avec du bénévolat au sein de la même structure ou d'une autre.

Orientation :

Inclure dans les projets des établissements des collectivités (MJC, foyers, etc) des actions d'accompagnement des jeunes en décrochage scolaire

Résultats :

Avec la mise en œuvre de la réforme de l'obligation de formation de 16 à 18 ans comme un prolongement de l'instruction obligatoire jusqu'à 16 ans, la mission locale et le CIO de Mayotte portent la plateforme de soutien et d'appui aux décrocheurs (PSAD) dont la vocation est de contribuer plus encore au recensement des jeunes décrocheurs ou ceux qui, faute de place, ne peuvent s'inscrire dans un parcours de formation. La meilleure connaissance du nombre et du profil de ces jeunes permettra d'aider les décideurs publics dans le déploiement et l'adaptation de dispositifs adaptés au besoin de ce public. Il faut pour cela que la PSAD soit sollicitée notamment via le numéro vert 0800 122 500.

Orientation :

Proposer des formations ou des actions d'accompagnement pour les jeunes visant à favoriser leur accès aux droits dans un parcours dédié

Résultats :

L'association des Apprentis d'Auteuil s'est déployée dans 4 maisons de formation (Hors Mamoudzou) du territoire pour accueillir des jeunes et leur permettre d'acquérir des savoirs de base en vue de la poursuite de leur parcours d'insertion professionnelle. En octobre 2021, 332 jeunes ont bénéficié de cet accueil dans le cadre du dispositif Ouméya. 177 d'entre eux ont quitté le dispositif sans explication.

Un appel à projet sur le développement du service civique a été lancé en 2021. 9 associations intervenant dans des domaines très diversifiés (jeunesse, environnementales, culturelles, etc.) ont été financées pour participer au développement du dispositif au sein de leur structure ainsi que sur tout le territoire. 733 postes agréés au 08 décembre 2021.

L'école de la deuxième chance à Combani déjà évoquée supra est aussi un moyen de favoriser l'accès aux droits et à l'insertion professionnelle.

Un appel à projets pour la mise en place de parcours personnalisés pour les jeunes de 16 à 18 ans a été émis par la DEETS en 2021 et en 2022. L'objectif est d'accompagner les NEET dans le cadre de l'obligation de formation.

La **Garantie jeune** a été déployée sur le territoire en mars 2017. Le dispositif a enregistré **1006** entrées en 2021. Il a pris fin le 28 février 2022 et est remplacée par le Contrat d'Engagement Jeune.

PACEA : 2463 parcours contractualisés vers l'emploi et l'autonomie ont été conclus.

Des actions de repérage et d'accompagnement des NEETS ont été soutenues dans le cadre du PIC. Ainsi, au cours de l'année 2021, 250 jeunes ont été repérés et 16 ont intégré un parcours d'accompagnement d'une durée de 290 heures (remise à niveau en français, mathématique et informatique, découverte des métiers, accompagnement à la construction d'un projet professionnel et aux techniques de recherche d'emploi). Cette action va se poursuivre en 2022/2023 avec comme objectifs de repérer 350 jeunes dont 270 seront accompagnés dans le cadre d'une mobilisation/remobilisation.

L'accompagnement des jeunes a également été renforcé dans le cadre de la mise en œuvre du pacte ultramarin d'investissement dans les compétences. Plus de 200 jeunes ont été accompagnés sur des actions de maîtrise des savoirs de base afin de leur permettre de poursuivre leur parcours d'accompagnement vers l'insertion professionnelle par l'acquisition des compétences nécessaires et 1810 jeunes sont entrés en formation sur prescription de la mission locale et de pôle emploi.

Sous thématique	SORTANTS ASE ET PJJ
Constats	Avec 1960 jeunes suivis par l'ASE dont environ 700 MNA et plus de 1000 jeunes suivis par la PJJ pour une population de moins de 18 ans estimée par l'INSEE à 160 000, les difficultés de la situation sociale des jeunes de Mayotte apparaissent clairement.

Orientation :

Faciliter le repérage et l'orientation des jeunes vers l'ASE via notamment des dispositifs de prévention spécialisée

Résultats :

En 2019, le conseil départemental de Mayotte a retenu 3 opérateurs associatifs chargés de déployer un dispositif de prévention spécialisée sur le territoire.

En avril 2022, la convention constitutive de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance a été signée sous l'égide du Conseil départemental. Cette instance sera de nature à conseiller les institutions sur les besoins de cette population et la manière de faire évoluer les politiques publiques de la protection de l'enfance.

Orientation :

Mettre en place un accompagnement renforcé et partenarial pour les jeunes sortants de l'ASE, dès l'âge de 16 ans.

Résultats :

SPLP : En 2021, un opérateur a été retenu avec les services de l'ASE pour financer des ateliers d'initiation aux métiers du bâtiment. L'action a effectivement démarré le 1^{er} février 2022. 16 stagiaires sont initiés aux métiers du BTP.

Orientation :

Favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun (activités socio-culturelles, citoyennes, artistiques, sportives, etc) pour les jeunes accompagnés en milieu fermé ou en milieu ouvert

Résultats :

La PJJ travaille en partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs locaux : mission locale, Chambre des métiers et de l'artisanat, Croix Rouge, Narike Msada, RSMA, CSSM, etc. Dans chaque action mise en place, l'objectif de la PJJ est d'intégrer les usagers dans les dispositifs de droit commun pour que la prise en charge judiciaire ne soit qu'une parenthèse de vie.

En 2021, un opérateur a été retenu avec les services de l'ASE et de la PJJ pour financer une maison d'éveil par l'Art. L'objectif est de faire travailler les jeunes orientés par la PJJ sur le civisme, la vie en collectivité. L'action a effectivement démarré en janvier 2022. Sur les 10 premiers jeunes accueillis,

deux ont intégré les parcours de préparation du RSMA, un a intégré le module préparatoire à l'école maritime, un autre a été inscrit au sein de l'auto-école sociale et un jeune de 14 ans est retourné au collège. Pour ce dernier, l'équipe éducative du collège a fait des retours très positifs à l'association concernant le comportement du jeune au sein de l'établissement scolaire.

Orientation :

Favoriser la formation d'éducateurs spécialisés pour un accompagnement efficace des jeunes suivis par l'ASE ou la PJJ en vue d'un maillage territorial

Résultats :

La PJJ soutient la mise en place d'une formation d'éducateur par l'IRTS de Mayotte. Les professionnels de la PJJ assurent des interventions pour l'école, accueillent des stagiaires et participent aux jurys.

La PJJ conduit également des actions de communication auprès des mahorais diplômés vivant en métropole ou à la Réunion pour les encourager à venir exercer sur le territoire. Avec la DMR (délégation de Mayotte à la Réunion), la PJJ a tenu un stand au salon de l'emploi de Saint-Denis.

Orientation :

Développer un accompagnement efficace en privilégiant les solutions de reconstruction de l'environnement du jeune et le cas échéant proposer des solutions de mobilité

Résultats :

Des accompagnements personnalisés :

Le dispositif, TAPAJ, (Travail Alternatif Payé à la Journée) est à destination des jeunes très éloignés de l'emploi et rencontrant des problèmes d'addiction. Initialement déployé sur la CCPT, ce dispositif s'étend depuis 2021 aux communes de Bandré et Bandraboua dans le village de Dzoumogné. Avec la création d'un CSAPA CAARUD en lien avec l'ARS, les conditions d'une labellisation par TAPAJ France seront réunies. Un nouveau souffle sera donc donné à cette action avec notamment la volonté d'impliquer les acteurs économiques afin qu'ils proposent des missions rémunérées à ces jeunes. En 2020, la DEETS a financé l'association TIFAKI HAZI pour assurer la rémunération des jeunes à hauteur de 20 000€.

Des solutions aux questions de mobilité :

En termes de mobilité, les actions sont nombreuses, qu'il s'agisse d'une mobilité locale, régionale ou vers la métropole.

SPLP : Au niveau local, la stratégie a financé la Mission Locale de Mayotte afin de financer des locations de scooter et le permis deux roues pour près de 300 jeunes. La montée en charge du dispositif doit s'échelonner sur 2022 et 2023.

SPLP : Mise en place d'un projet de réunification familiale en lien avec l'ASE. Ce projet complexe à mettre en œuvre, en tant qu'il associe l'autorité judiciaire et l'État Comorien, vise à permettre à de très jeunes enfants comoriens à rejoindre leurs parents aux Comores. Il repose sur l'idée simple qu'un enfant ne peut grandir et se construire qu'auprès de ses parents.

La PJJ a profité des crédits 'Justice de proximité' pour développer des programmes de prise en charge éducative et ainsi être au plus près des besoins des jeunes en termes d'accès aux droits, d'insertion

et de prévention de la récidive. Lorsque c'est nécessaire, un projet de mobilité hors Mayotte est construit et mis en œuvre, à la Réunion ou en métropole.

Enfin, en lien avec LADOM, le conseil départemental et le ministère des outre-mer, plusieurs dispositifs sont proposés pour permettre à des étudiants de partir étudier en Métropole, à la Réunion ou à l'étranger. (Cadre avenir, passeport mobilité étude, bourses du Conseil départemental...)

THEME 3 : INSERTION ET ROLE DES ENTREPRISES DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Sous thématique	PARCOURS D'INSERTION : ORIENTATION, DECLOISONNEMENT DES PARCOURS, ACCES AUX SOLUTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE FORMATION
Constats	Une part importante de la population mahoraise est confrontée à des difficultés liées à l'illettrisme et l'analphabétisme. Elle est évaluée à 60 %. L'insertion professionnelle implique donc de dispenser des formations sur les savoirs de base.

Orientation :

Mettre en place une plateforme collaborative sur les dispositifs d'insertion et de formation professionnelle

Résultats :

Le GIP CARIF OREF dispose d'un catalogue en ligne de ses formations professionnelles.

<https://reseau.intercariforef.org/formations/liste-formations.html>

Cet annuaire est également complété par la mise en place au niveau national de la plateforme DORA

<https://dora.fabrique.social.gouv.fr/>

Enfin, au niveau local, une plateforme de mise en ligne des initiatives d'intérêt général a également été lancée.

<https://ehcomayotte.yt/>

Il est prévu de faire communiquer ces plateformes afin que les informations soient partagées dans ces différents annuaires.

Orientation :

Développer les dispositifs "d'aller vers" les jeunes en s'appuyant sur les dispositifs de proximité (CCAS, adultes relais, dispositifs de médiation, associations villageoises, maison des familles, etc)

Résultats :

- Repérage et remobilisation :

De fin 2019 à 2021, 995 jeunes ont été repérés et 522 ont été accompagnés dans le cadre d'une mobilisation/remobilisation avec 3 structures conventionnées.

Cette action va se poursuivre en 2022/2023 avec comme objectif de repérer 350 jeunes dont 270 seront accompagnés dans le cadre d'une mobilisation/remobilisation.

En 2021, la DEETS a soutenu deux actions de repérage des invisibles, portées par les apprentis d'Auteuil (Nya Moja) et la Croix Rouge Française. Les actions ont démarré en 2022.

Oumeya a pour projet de proposer aux jeunes NEET de Mayotte un parcours d'accompagnement complet et innovant et de favoriser une intégration durable et de qualité sur le marché du travail. Il

est porté par les Apprentis d'Auteuil. 412 jeunes ont été accompagnés de décembre 2020 à décembre 2021. Sur cette période, 193 ont été formés dans le cadre du dispositif. 224 jeunes ont quitté l'action, dont 49% en sortie dynamique (emploi ou entrée en formation). Le budget total de cette action est de 6 M€. La DEETS a attribué une subvention de 131 000€ au titre l'année 2021. La convention prévoit un engagement financier de la DEETS de 189 431€.

- Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) : Cf présentation supra.
- La maison des adolescents (MDA) : Cf présentation supra.
- Les Groupes de Médiation Citoyenne (GMC)

Les groupes de médiation citoyenne sont mis en place depuis l'été 2020. La première année, la DEETS a financé les achats en matériel et la coordination des GMC. En 2021, la DEETS a financé 5 structures pour le fonctionnement de ces groupes, à hauteur de 244 637€. Des moyens important ont aussi été mobilisés par l'intermédiaire des contrats PEC financés par l'État et le Conseil départemental au titre de la part restante pour l'employeur. Les groupes de médiation citoyenne ont abordé 1920 personnes au cours du seul mois d'août 2020.

- Fonjep jeunesse

Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) est un organisme cogéré par l'État, les collectivités et les associations. Il a pour mission de renforcer le développement des projets associatifs de jeunesse et d'éducation populaire, de soutenir l'emploi et préserver l'action associative par la mise en place de fonds à hauteur de 7164€/ an sur 3 ans. 31 associations ont bénéficié de postes Fonjep jeunesse.

Orientation :

Mettre en place une mission locale mobile (bus) et développer la création de nouvelles antennes en lien avec les communes

Résultats :

La « Mission Locale Bus » n'a pas été mise en place sur le territoire. Toutefois, des antennes ont été développées dans toutes les intercommunalités de Mayotte.

La Mission Locale compte en effet 6 antennes :

Malamani ;
Pamandzi (ré-ouvert depuis 2021 au CCAS) ;
Combani ;
Hamjago ;
Mamoudzou ;
Majicavo (ré-ouvert depuis 2 ans).

Des permanences sont également mises en place à Bandrélé et Labattoir (Maison France Service).

Par ailleurs, des jeunes rencontrent des difficultés pour se rendre à ces antennes car certaines sont situées dans des zones enclavées.

C'est notamment le cas des jeunes de Acoua qui passent par Dzoumogné pour se rendre à l'antenne de Hamjago et ce, pour un coût d'environ 8 euros l'aller/retour, un montant conséquent pour ces derniers qui sont souvent en difficultés financières.

Les jeunes de Handrema rencontrent également les mêmes difficultés car ils doivent remonter sur la route nationale qui est éloignée de leur village pour pouvoir prendre un taxi et se rendre à l'antenne de Hamjago.

D'autres antennes, à l'instar de celle de Tsararano sont fermées. Les jeunes de la commune sont donc contraints de se rendre à Mamoudzou pour être accompagnés par la ML.

Orientation :

Développer les dispositifs d'aide à la mobilité de type: "transport à la demande" ou "garage social"

Résultats :

SPLP : Au niveau local, la stratégie a soutenu la Mission Locale de Mayotte afin de financer des locations de scooter et le permis deux roues pour près de 300 jeunes. La montée en charge du dispositif doit s'échelonner sur 2022 et 2023.

SPLP : ACI garage solidaire.

Le projet après réévaluation est estimé à près de 1,5 million d'euros par la Communauté de Communes du Sud. Les travaux se poursuivent pour la création du bâtiment qui accueillera le garage social et solidaire. Le projet est actuellement en phase avant-projet sommaire (APS).

SPLP : La DEETS et la PJJ ont co financé, en 2020, le projet d'Auto école Solidaire porté par Mlezi Maore à hauteur de 66 874€. Un véhicule a été acheté en 2020 mais l'action a effectivement démarré en janvier 2022. Deux groupes de 10 personnes sont accompagnés par l'auto-école sociale. Le premier groupe est composé de jeunes orientés par l'ASE et la PJJ et le second par des personnes en CDDI.

Orientation :

Créer l'institut de l'engagement qui sera chargé de l'information, de la sensibilisation et l'accompagnement des jeunes

Résultats :

- Le Régiment du Service Militaire Adapté de Mayotte (RSMA) :

Dans le cadre de la montée en puissance du dispositif des services civiques et du service national universel, pourra être explorée l'idée de création d'un institut de l'engagement « local » pour travailler à l'après service civique ou l'après service national universel à l'instar de l'institut national de l'engagement.

- L'institut de l'engagement

L'institut de l'engagement a pour rôle d'accompagner le jeune sur le projet d'avenir défini avec son tuteur lors de sa mission de volontariat en service civique. Plus de 600 missions de volontariat sont proposées chaque année. Le volontariat en service civique est avant tout un dispositif d'accompagnement des jeunes dans leur projet d'avenir. A ce jour, très peu de jeunes Mahorais intègrent l'institut de l'engagement à Paris, notamment en raison de la distance. Une antenne à Mayotte serait un réel atout pour la continuité du dispositif et pour un meilleur accompagnement des jeunes.

Sous thématique	OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT : GARANTIE JEUNES, GARANTIE ACTIVITES, IAE, ESSAIMAGE DES EXPERIMENTATIONS
Constats	La proportion des recrutements dans l'emploi privé est depuis 2020 supérieure à l'emploi dans le secteur public.

Orientation :

Proposer une aide financière (prêt d'honneur, bourse, etc) en faveur des jeunes créateurs d'entreprises et faciliter leurs démarches d'installation et de recrutement

Résultats :

Dans le cadre du plan de relance #1jeune1solution, les moyens alloués au PIJ (Projet - initiative jeune) à Mayotte permettent d'accompagner 30 créateurs-repreneurs d'entreprise par an depuis 2020, avec une subvention de 9 378€/porteur de projet (montant revu à la hausse en 2021). La DEETS travaille en partenariat avec des incubateurs et structures d'accompagnement pour la préparation des porteurs de projets en amont (appui au montage de dossiers, formations, conseils, et suivis en post-crédation).

Le champ de l'économie sociale et solidaire se révèle aussi très dynamique avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Mayotte.

Orientation :

Renforcer les dispositifs de création d'entreprises en faveur des jeunes et mettre en place les dispositifs d'allégement des charges pour les jeunes entrepreneurs

Résultats :

Le Plan de relance a permis des exonérations de charges pour l'embauche de jeunes de moins de 25 ans.

L'aide aux chômeurs créant ou reprenant une entreprise (ACRE) est applicable à Mayotte depuis le 1er janvier 2018. Elle permet d'obtenir une exonération partielle de cotisations sociales en début d'activité.

Les bénéficiaires sont exonérés pendant 12 mois des cotisations salariales et patronales d'allocations familiales, d'assurance maladie, maternité, vieillesse de base, invalidité décès sur la totalité des cotisations si leur revenu ou rémunération est inférieur ou égal à 75 % du plafond annuel de la Sécurité sociale applicable à Mayotte (soit PSSM x 75 %).

Source : [Dispositifs d'exonération applicables à Mayotte - Urssaf.fr](https://www.urssaf.fr/ressources/fr/actualites/actualites/2018/01/18-dispositifs-d-exoneration-applicables-a-mayotte)

Orientation :

Reconnaître les compétences acquises dans le champ de l'informel en l'inscrivant dans un carnet des compétences

Résultats :

Des bilans de compétences réalisés dans le cadre de la garantie jeunes et désormais dans le cadre du contrat d'engagement jeune. Des réflexions sont en cours pour valoriser et faire reconnaître les compétences non sanctionnées par un diplôme avec les « open badge ».

Orientation :

Accompagner les travailleurs ayant développé des activités informelles à les structurer et à régulariser leur situation professionnelle

Résultats :

- Action de l'ADIE : programme « Tremplin » financé dans le cadre du PIC 100% inclusion
Ce porteur est financé dans le cadre du PIC et propose un parcours d'accompagnement personnalisé et adapté permettant l'accès à l'information et la validation de compétences afin de faciliter l'accès aux droits, d'accroître la résilience et d'offrir un terrain plus propice au développement d'activité. L'accompagnement proposé est composé de 4 phases :

1. diagnostic (étude de parcours, des compétences et des besoins de l'entrepreneur),
2. gestion financière (analyse de la situation financière de l'entrepreneur et renforcement de ses capacités de gestion),
3. développement commercial (consolidation/développement de l'activité) et immatriculation,
4. suivi post immatriculation (choisir le bon statut et comprendre les obligations qui y sont liées et accompagnement dans les démarches d'immatriculation).

108 personnes bénéficient ou ont bénéficié de cet accompagnement, 8 sont maintenant immatriculés et 89 sont actuellement en cours d'immatriculation.

- Déploiement en cours du programme « inclusion par le travail indépendant » (AAP lancé en 2021)

Action réalisée par les réseaux d'envergure nationale de l'entrepreneuriat et des consortiums (avec une déclinaison territoriale).

Cible : public en difficulté d'accès à l'emploi et notamment des jeunes dans le cadre du pacte ambition pour l'insertion par l'activité économique et du plan de relance.

Moyens alloués : enveloppe globale du programme 40 millions d'€ sur 2 ans ; une prime de 3000€ attribuée aux jeunes âgés de 18 à 30 ans.

A Mayotte, 108 personnes ont été accompagnées en 2021 (dont 57 jeunes de moins 30 ans).

- Formation d'assistantes maternelles

En lien avec les services de la protection maternelle et infantile et conformément aux objectifs du schéma départemental des services aux familles (SDSF) il est prévu de former des assistantes maternelles et notamment des femmes qui réalisent cette activité de manière informelle. Des réunions d'information ont été organisées par Pôle Emploi.

Orientation :

Introduire la pédagogie entrepreneuriale dans les établissements scolaires

Résultats :

Le rectorat a mis en place un plan de développement d'établissement d'enseignement professionnels avec des financements d'équipements dans le cadre du FDS (Ordinateurs et plateaux techniques pour un montant d'1M€).

En lien avec l'ensemble des acteurs socioéconomiques, le dispositif « Création de PEPITE Mayotte » (Pôles Étudiants Pour l'Innovation, du Transfert et l'Entrepreneuriat) en 2020 est destiné à proposer aux jeunes diplômés et en cours d'études une autre voie d'insertion professionnelle à travers la création et la reprise d'entreprise ou d'autre structure. Tout étudiant ou jeune diplômé souhaitant être formé à l'entrepreneuriat et à l'innovation est accompagné et aidé au sein du PEPITE.

Source : [PEPITE \(Etudiant Entrepreneur\) - Centre Universitaire de Mayotte \(univ-mayotte.fr\)](https://univ-mayotte.fr)

Orientation :

Développer des actions de communication auprès des entrepreneurs pour les informer sur les contributions, les cotisations ainsi que sur le droit à la formation professionnelle de leurs employés

Résultats :

Des actions sont menées par le commissaire aux entreprises placé auprès du secrétariat général aux affaires régionales de la Préfecture de Mayotte.

Les informations sont disponibles dans le réseau des entreprises et sur le site de la chambre des métiers et de l'artisanat de Mayotte.

Le commissaire aux entreprises est un animateur de réseau et peut être contacté pour toutes questions liées à la vie des entreprises.

Orientation :

Développer la mise en place de "chantiers écoles" notamment dans le secteur du BTP (ACI, auto-construction pour la résorption de l'habitat insalubre, etc)

Résultats :

- Forte augmentation du nombre d'agrément de services d'insertion par l'activité économique :

Le nombre de SIAE conventionnés est passé de 14 en 2019 à 22 en 2022.

Le conventionnement global représente plus de 9 M €, contre 3,7 M€ en 2020, ce qui représente 634,40 ETP.

Au 12/01/2022, le taux de réalisation du conventionnement IAE (aide au poste + FDI) était estimé à 66,4 %.

- Groupement d'employeur pour l'insertion et la qualification (GEIQ) :

En 2021, le Groupement d'employeur pour l'insertion et la qualification, GEIQ HAZI MISOMO, avait atteint un taux de réalisation de l'ordre de 100 %. En effet, 11 salariés-bénéficiaires ont intégré le GEIQ.

- Une implantation de Chantier école visant à l'animation des têtes de réseaux de l'IAE est en cours d'étude.

Orientation :

Favoriser et développer l'accueil des jeunes dans le cadre des dispositifs d'apprentissage et de pré-apprentissage

Résultats :

Le dispositif « Point A » de la CCI fait partie du service Relation Ecole-Entreprise qui apporte un appui dans la gestion des stages, des contrats d'apprentissage avec l'objectif de faciliter le lien entre.

Le Conseil départemental, Akto et l'Etat, mettent en œuvre un plan de développement de l'apprentissage visant notamment à accroître la mobilisation des acteurs économiques autour de l'alternance, lever les freins au développement de l'apprentissage et diversifier l'offre de formation en apprentissage en lien avec les besoins en compétences des acteurs économiques.

Au titre de l'année 2021, 240 nouveaux contrats ont effectivement été enregistrés et quelques contrats sont toujours en cours d'enregistrement.

Par ailleurs un dispositif de préparation à l'apprentissage a été déployé tout au long de l'année 2021 dans le cadre du PIC. Plus de 40 jeunes ont été accompagnés vers l'apprentissage. Ce dispositif sera poursuivi tout au long de l'année 2022.

Orientation :

Mettre en place un observatoire des marchés publics

Résultats :

Bien que cet observatoire n'ait pas été mis en place, la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) œuvre dans l'accompagnement des collectivités pour inscrire des clauses sociales et environnementales dans les cahiers des charges des marchés publics.

Orientation :

Accompagner les entreprises qui s'engagent dans le recrutement du public le plus éloigné du marché de l'emploi et développer les clauses sociales d'insertion dans les marchés publics

Résultats :

SPLP : Travaux de la CRESS sur les clauses sociales. Le dispositif expérimental achat socialement responsable (ASR) vise à développer les clauses sociales dans la commande publique. Pour mener à bien cette action, 2 facilitateurs des clauses sociales assurent une coordination entre les acheteurs publics, les services prescripteurs et les opérateurs.

Selon, la CRESS, entre 2017 et 2020, le dispositif ASR compte :

- 110 marchés publics ayant intégré une clause sociale,
- 341 442 heures d'insertion générées par les clauses sociales soit 188 ETPT (Equivalent temps plein annuel travaillé)
- 46 personnes insérées
- 7 marchés réservés à destination des SIAE
- 17 acheteurs publics.

THEME 4 : ACCES AUX DROITS / TRAVAIL SOCIAL

Sous thématique	ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES HEBERGEMENT / LOGEMENT + MARAUDES
Constats	Depuis 2020, l'État s'est engagé dans une politique forte de lutte contre l'habitat illégal en s'appuyant sur les dispositions de la Loi ELAN. Cette politique volontariste et sans précédent dans l'histoire de Mayotte s'accompagne d'un travail de repérage et de relogement des familles concernées par les opérations de démolition.

Orientation :

Augmenter la capacité du parc d'hébergement d'urgence notamment par la création de "villages relais" et créer un parc d'hébergement "de transition" afin de diversifier l'offre et l'accompagnement

Résultats :

Les chantiers en cours sur cette thématique sont nombreux avec notamment :

- Village relais de Tzounzou
- Le financement à venir du dispositif d'Aide au Logement Temporaire (ALT) à Koungou AMAHAKA
- Le projet ANRU de Koungou avec du logement très social
- La mise en place de maraudes du SIAO,
- Le développement de l'offre de Maison relais
- Le projet de rénovation du CHRS
- Le développement de mesures d'accompagnement de type intermédiation locative.

En 2020, 1164 demandes d'hébergement d'urgence. 29% des demandes ont fait l'objet d'une orientation vers les 2 structures porteuses d'hébergement d'urgence. 170 demandes ont été acceptées. Au total 414 personnes ont été accueillies, dont 189 enfants.

En 2020, Mayotte disposait d'un parc de 713 places tous dispositifs confondus permettant la mise à l'abri et l'accompagnement social des ménages vulnérables dont 56 places fléchées en fin d'année 2020 pour la lutte contre l'habitat illégal.

Le parc d'hébergement, insuffisant et inadapté aux besoins du territoire a été largement étendu courant 2021. Ainsi plusieurs dispositifs ont augmenté leurs capacités d'hébergement et diversifié les réponses dédiées exclusivement aux opérations de lutte contre l'habitat illégal.

A ce jour, le parc stratégique loi ELAN représente :

123 places d'hébergement d'urgence
150 places d'hébergement d'insertion
35 places d'hébergement de stabilisation
240 places en village relais
280 places d'IML

De plus, le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion compte 8 opérateurs associatifs pour un total de 856 places d'hébergement d'urgence et d'insertion en parc pérenne et 835 places de logement accompagné autorisées, dont :

- CHU : 15 places
- Hébergement d'urgence en diffus : 211 places
- CHUI – 150 places
- CHUI – village relais : 240 places
- Hébergement de stabilisation en diffus : 212 places
- FAJIFP : 12 places (jeunes en formation et/ou insertion professionnelle)

SPLP : La politique ambitieuse de résorption de l'habitat insalubre est menée à Mayotte depuis la fin 2020. Elle a été en partie soutenue par les moyens de la stratégie nationale prévention et de lutte contre la pauvreté pour financer des actions de relogement.

Sur l'année 2021, les opérations ELAN ont été réalisées au rythme d'une par mois, ce qui représente la destruction de 1652 bangas et la réalisation de 1035 enquêtes sociales au profit de 4917 personnes qui se sont toutes vues proposer un hébergement adapté à leur situation familiale et administrative.

Orientation :

Adapter, diversifier et augmenter les niveaux des aides aux logements sur le territoire

Résultats :

Durant la crise sanitaire, des aides exceptionnelles ont été versées par la CSSM avec l'aide exceptionnelle de solidarité aux foyers les plus modestes (150 € pour les bénéficiaires du RSA et 100 € par enfant à charge âgé de moins de 20 ans) soit près de 2M€, la mise en place d'une aide financière individuelle d'urgence (pour les bénéficiaires de l'aide au logement à caractère familiale), la continuité du versement des prestations familiales a été assurée et le fonds PARS (aide pour la restauration scolaire) a été mobilisé durant la période de crise.

Orientation :

Favoriser la connaissance des publics invisibles

Résultats :

- Les maraudes exploratoires

Entre le 28 juillet et le 29 septembre 2020, 16 maraudes exploratoires ont été réalisées en journée par la Croix rouge. L'objectif était de compléter les éléments de l'enquête préliminaire réalisée en 2019 sur le nombre de personnes sans abri, leurs localisations et leurs besoins exprimés. L'équipe mobile sociale de la Croix Rouge a accompagné 3755 personnes en 2020 et 5436 en 2021.

- Pour les publics invisibles

Nya Moja a été financé par la DEETS, en 2021, à hauteur de 641 340€.

Narendre a été mis en place en 2020 par Mlezi Maore. Lors des sessions d'identifications des publics isolés organisées à Petite Terre et Mamoudzou, 126 jeunes ont été repérés, dont 40% de femmes.

L'accompagnement renforcé a démarré le 12 octobre 2020. Sur les 17 NEET pré inscrits, 8 jeunes ont intégré le dispositif.

- Pendant la période de crise sanitaire, des familles ont bénéficié de bons alimentaires d'urgence pour un montant global de 7M€.

Entre avril et décembre 2020, l'aide alimentaire d'urgence a permis le soutien de 36 252 familles, à travers 50 809 actes de distribution. Ces familles représentent 175.624 personnes dont 51.598 adultes et 124.026 enfants. Fin 2020, la distribution de l'aide alimentaire aura mobilisé 470 bénévoles venus de 35 opérateurs de distribution, dont 30 associations et 4 institutions.

Lors du second confinement, en 2021, ce sont 26 459 familles qui ont été servies grâce à une enveloppe de 1 M €. Ces familles représentent 134 943 personnes dont 92597 enfants. Le travail de distribution a permis de découvrir de nouvelles poches de pauvreté qui étaient jusqu'alors méconnues.

Distribution de l'aide alimentaire pendant le 2nd confinement en 2021

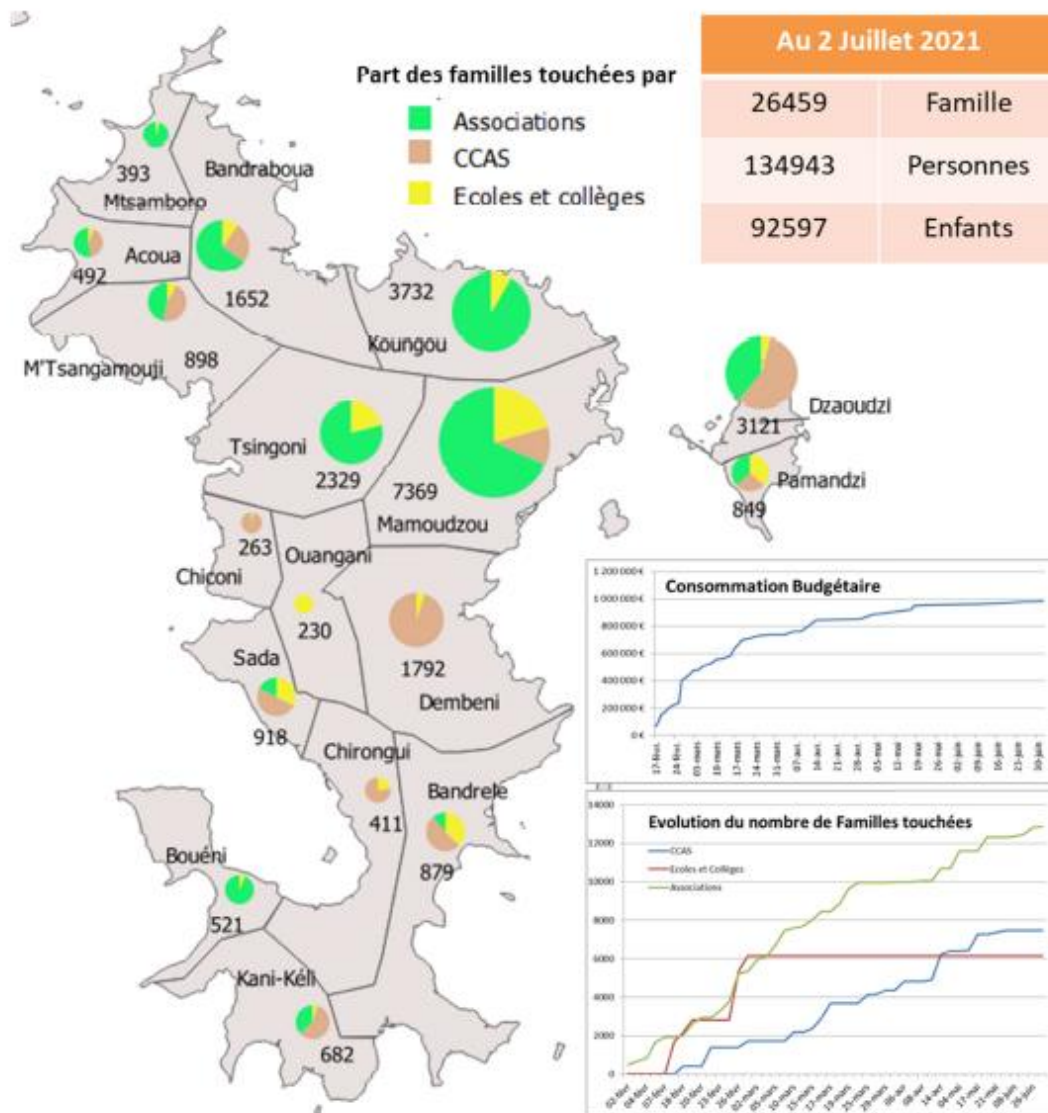


Figure 11

Sous thématique	ACCES A L'ALIMENTATION, A L'EAU POTABLE ET A L'HYGIENE
Constats	<p>1/4 des ménages n'ont pas l'eau courante. L'eau étant le premier outil de lutte contre la propagation du virus, la crise de la Covid a mis en exergue cette carence majeure pour laquelle les services de l'Etat et de l'ARS ont été saisis par le Défenseur des Droits.</p> <p>Sur les 108 000 élèves scolarisés en 2021 seulement 6 % ont accès à un service de plateau repas (seulement 6 % dans le 1^{er} degré contre 16 % dans le 2nd degré).</p> <p>Recensement d'octobre 2021 pour la restauration scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour la restauration du 1er degré : 2 communes sont engagées en totalité sur les repas (Kani Keli et M'tsamboro), 5 communes engagées en partie sur les repas, en phase de généralisation progressive (Tsingoni, Ouangani, Chirongui, Bandrélé et Bouéni) ; - pour la restauration du 2nd degré : 6 collèges sont en repas chauds (Mstamboro, M'Tsangamouji, Ouangani, Bouéni, Kani Keli et Majicavo), 1 lycée (Mamoudzou nord) et l'IUFM et 4 lycées ont leur propre cuisine sur place (Lycée de Coconi, Lycée de Sada, Lycée Younoussa Bamana et lycée Gustave Eiffel de Kahani).

Orientation :

Créer et évaluer le dispositif de plateformes sanitaires (bornes fontaine, sanitaires, douches, laverie) au cœur des villages

Résultats :

Durant la crise sanitaire, des rampes d'eau ont été mises en service sur les territoires prioritairement identifiés. L'ARS s'est fixée comme objectif la création de 140 rampes pour faire face à des événements majeurs (épidémies, pénurie d'eau, cyclone, etc...). La pérennisation de ce dispositif reposera sur l'implication des communes (animation, sensibilisation, gardiennage).

La distribution de l'eau repose également sur le dispositif des BFM (bornes fontaine Monétiques). Durant la crise sanitaire, ce sont 64 BFM qui ont été prises en charge par 11 associations mobilisées pour assurer les distributions d'eau et promouvoir les gestes barrières. 180 bénévoles au total sont intervenus autour des BFM.

Le retrait progressif des associations est à organiser, dès lors que les opérateurs du traitement de l'eau réouvriront et que les remontées de terrain montreront la capacité des bénéficiaires à recharger leurs cartes. Les rampes pourront prendre le relais afin d'assurer une distribution gratuite dans les quartiers précaires.

Orientation :

Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation sur les règles d'hygiène (auprès des parents, dans les écoles, etc)

Résultats :

SPLP : Des actions en santé communautaire ont été financées afin de lutter contre le non recours aux soins. Elles comprennent la distribution de savons, de masque et de gel dans le cadre de la crise sanitaire.

L'ARS, en lien avec la préfecture a également organisé le déploiement des groupes de médiation sanitaire (GMS) destinés à amplifier l'information à destination de la population sur le respect des gestes barrière.

Orientation :

Favoriser le raccordement au réseau d'eau potable et d'assainissement

Résultats :

La gestion des réseaux relève de la compétence des syndicats intercommunaux.

Orientation :

Mettre en place des dispositifs de récupération et de stockage de l'eau de pluie

Résultats :

Ces missions relèvent des collectivités locales et des syndicats intercommunaux qui sont en charge de la gestion des réseaux.

Orientation :

Renforcer et étendre le dispositif du "bouclier qualité prix" vers un "bouclier qualité nutrition"

Résultats :

Le mécanisme du bouclier qualité Prix est maintenu et vise à retenir un panel de produit de première nécessité.

Orientation :

Généraliser la distribution de plateaux repas pour les enfants scolarisés

Résultats :

Les actions autour de la restauration scolaire font partie du Plan National Nutrition Santé (PNSS). Ces actions se sont traduites par la remobilisation du comité départemental sur la restauration scolaire.

Cette mobilisation a permis de faire vivre des groupes de travail thématiques, de consommer les reliquats de PARS (2.5 M€ de reliquat disponibles en 2019 sur une dotation initiale de 14M€ au profit des communes) pour le financement d'équipement dans les réfectoires qui vont être construits ou rénovés. Le programme pluriannuel d'investissement aboutira à soutenir la création ou la rénovation

de 99 réfectoires. A ce jour, 7 communes vont déployer ou sont en cours de déploiement des plateaux repas en lieu et place des collations essentiellement dans le secondaire. Enfin, depuis début 2022 un accompagnement de la commune d'Acoua est initié par l'État et le Conseil départemental pour la construction d'une cuisine centrale destinée aux élèves du 1^{er} degré.

Orientation :

Mettre en œuvre "le petit déjeuner pour tous" pour les enfants scolarisés et augmenter les moyens alloués pour la distribution d'aide alimentaire à destination des enfants qui ne sont pas scolarisés

Résultats :

Action à mettre en œuvre dans le cadre des groupes de travail thématiques sur la restauration scolaire en lien avec le Ministère des Outre mer.

Orientation :

Développer les potagers communautaires y compris dans les écoles

Résultats :

Actions à mettre en œuvre.

Orientation :

Mettre en place un accompagnement médical et social renforcé en faveur des enfants dénutris et/ou malnutris

Résultats :

Action mise en œuvre dans le cadre des dispensaires.

Orientation :

Développer le "aller vers" (maraudes, bus mobile et généralisation des premiers accueils sociaux inconditionnels de proximité)

Résultats :

De nombreux dispositifs d'aller vers et d'accès aux droits existent. Il s'agit de la prévention spécialisée portée par 3 opérateurs, les actions de repérage des invisibles déjà évoqués, le SIAO/115 ou encore le travail réalisé par certains CCAS qui vont à la rencontre des administrés.

Le plan de déploiement des Maisons France Service (MFS) se poursuit avec à ce jour 10 MFS sont labellisées.

Orientation :

Mettre en place des guichets uniques de proximité (CCAS et UTAS) et accompagner les usagers au numérique pour l'ensemble des démarches d'accès aux droits

Résultats :

SPLP : Un appel à projet soutien aux associations a permis dans son volet régional de soutenir des projets ayant pour objet de :

- Proposer un service innovant et pérenne d'accès autonome ou accompagné à internet à des fins de facilitation de l'accès à l'offre sociale
- Numériser l'identification, le recensement et le suivi des publics concernés par l'offre sociale ou l'offre d'insertion.

6 structures ont été retenues pour un soutien financier à hauteur de 818 673€. Les actions ont démarré au 1^{er} semestre 2022.

Ces points d'accès numérique ont vocation à soutenir les CCAS et les UTAS qui sont de plus en plus sollicités du fait de la dématérialisation de nombreuses démarches d'accès aux droits.

Orientation :

Favoriser la coordination entre les acteurs afin de fluidifier le parcours des bénéficiaires : mise en place d'une instance de coordination pour décloisonner, partager l'information entre partenaires

Résultats :

Le conventionnement dans le cadre du service public de l'insertion poursuit précisément l'objectif de simplification de l'accès aux droits. Cette initiative nationale, est un approfondissement de la logique de l'accompagnement global. L'objectif est de prendre en charge simultanément et de manière coordonnée l'accompagnement social et professionnel des personnes en situation d'exclusion.

Cela s'accompagne d'une dynamique d'informatisation des situations et de partage des informations via les applications métier.

Orientation :

Alléger les dispositifs et homogénéiser les démarches administratives

Résultats :

Ce sont en partie les objectifs recherchés par le SPIE et le CEJ.

Orientation :

Accélérer la convergence des droits et minima sociaux à Mayotte

Résultats :

Cette demande a été formulée dans le cadre des consultations du projet de loi pour Mayotte.

Orientation :

Faciliter l'accès aux comptes bancaires par des dispositifs adaptés (intermédiation bancaire...)

Résultats :

L'installation du distributeur des cartes Nickel a permis l'ouverture de 3 000 comptes dans les 4 mois de l'ouverture de ses points de distribution au public. Cette entreprise compte actuellement 14 points de vente à Mayotte.

SPLP : La stratégie a soutenu financièrement et labellisé 2 Points Conseil Budget (PCB) dont la mission vise notamment à accompagner les ménages dans la gestion du budget du quotidien.

Sous thématique	FORMATION TRAVAIL SOCIAL
Constats	Le territoire de Mayotte est confronté à un déficit structurel de professionnels formés et diplômés. Ce manque constitue un frein pour le développement de l'île et le déploiement des politiques publiques.

Orientation :

Augmenter et diversifier l'offre de formation disponible : VAE, apprentissage, formation continue, etc

Résultats :

SPLP : Professionnalisation des CCAS avec les actions portées par l'UNCCAS et financées par des fonds européens (Passe Palas et Disign Palas). Financement également au titre de la stratégie pauvreté.

Orientation :

Développer les conventionnements afin de s'assurer que les personnes formées à Mayotte restent travailler sur le territoire (Cadres d'avenir)

Résultats :

Le dispositif « Cadre d'avenir » porté par le la préfecture de Mayotte depuis 2018 compte actuellement une file active de 81 étudiants. Ce dispositif tire sa force de l'accompagnement pédagogique mais aussi du suivi des étudiants et du respect par ces derniers des engagements pris.

Les étudiants qui ne respectent leurs engagements dont le fait de revenir travailler à Mayotte sont contraints de rembourser les aides versées.

Orientation :

Favoriser la mobilisation du FSE afin de permettre l'augmentation du nombre de travailleurs sociaux formés chaque année

Résultats :

Là encore, la question des moyens n'est pas nécessairement la première problématique. Le vivier de personnes susceptibles de pouvoir entrer en formation et disposant des savoirs de bases et des prérequis est faible. On ne rencontre donc pas nécessairement de frein financier mais un vivier de candidat aptes à l'entrée en formation trop faible.

Sous thématique	PARTICIPATION DES USAGERS (Y COMPRIS EVALUATION ACCOMPAGNEMENT)
Constats	Ce point est essentiel à Mayotte où les outils nationaux doivent nécessairement être adaptés aux réalités locales. Des pratiques traditionnelles dévalorisées pourraient être mise en avant et constituer des solutions à l'amélioration de la prise en charge des personnes en situation d'exclusion ou de vulnérabilité.

Orientation :

Favoriser l'application de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale dans l'ensemble des établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour développer la consultation des usagers (cahier de doléances, invitation dans les différentes instances, etc)

Résultats :

SPLP : financement d'une action de formation des professionnels aux questions de participation des usagers.

Des dispositions réglementaires imposent aux établissements de signaler les évènements indésirables graves dans une logique d'amélioration continue de la prise en charge. Ces procédures de signalement ne sont pas respectées par les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Orientation :

Développer la formation des bénévoles dans les associations de citoyens

Résultats :

Plusieurs structures sont soutenues par la puissance publique pour encourager la vie associative et les initiatives bénévoles. L'un des acteurs principaux est le Centre de ressource et d'information des bénévoles (CRIB) porté par le Comité Olympique et sportif de Mayotte (CROS).

En 2021, le CRIB a rencontré 166 associations, accompagné 300 personnes et formé 184 personnes.

Orientation :

Créer une plateforme d'échanges à l'usage des citoyens

Résultats :

Une plateforme de publication des initiatives d'intérêt général a été créée pour leur donner de la visibilité.

<https://ehcomayotte.yt/>

Elle est accessible à tous pour prendre connaissance de ces initiatives, établissements offres d'emploi ou appels à projets.

Elle est aussi d'accès libre et gratuite pour les personnes qui souhaitent faire connaître leurs initiatives.

